

L'endettement exige une prévention forte

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national traitera le 31 octobre prochain trois motions politiques concernant l'endettement privé et la prévention de l'endettement. Caritas accueille favorablement les motions et en escompte des impulsions importantes pour le renforcement de la prévention de l'endettement et de la consultation en matière d'endettement. Selon l'enquête de l'Office fédéral de la statistique, en 2008 la Suisse comptait 570.000 personnes avec des découverts ou arriérés de paiement critiques. Notre pays a donc besoin d'une offre bien structurée de prévention de l'endettement et de consultation en matière d'endettement. Les offres actuelles sont de loin insuffisantes.

Compte tenu du fait que non seulement les pouvoirs publics, mais aussi des créanciers tels que les établissements de crédit et les assureurs maladie retirent un bénéfice de la prévention de l'endettement et de la consultation en matière d'endettement, il faut souhaiter que ces groupes de créanciers participent également au développement nécessaire des capacités. Caritas approuve par conséquent l'initiative parlementaire Hiltbold, qui revendique un prélèvement sur le chiffre d'affaires lié aux contrats de crédit à la consommation pour le financement de campagnes nationales de prévention. À vrai dire, Caritas demande que les recettes prélevées soient utilisées non seulement pour la prévention de l'endettement, mais aussi pour la consultation en ma-

tière d'endettement. Dans la prévention de l'endettement, d'autres offres devraient être financées parallèlement aux programmes pour les jeunes; en particulier pour les groupes dont le risque d'endettement est supérieur à la moyenne. Caritas soutient également la motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national pour l'enquête sur l'endettement privé. Cela étant, Caritas ne partage pas l'avis du Conseil fédéral selon lequel les chiffres de l'étude SILC donneraient une image suffisante du surendettement. L'institution exige dès lors des enquêtes et des études statistiques détaillées sur le déroulement biographique du surendettement. L'initiative parlementaire Aubert demande une interdiction de la publicité sur le petit crédit. Caritas se réjouit de la discussion sur ce sujet pour les crédits à la consommation. D'autant qu'elle constate avec préoccupation que certains établissements de crédit font de la publicité de plus en plus agressive, qui ne rend absolument pas attentif aux risques d'un emprunt ou d'un endettement.

Dans leur décision de contracter un emprunt, les consommatrices et les consommateurs peuvent alors ne pas prendre suffisamment en considération les incidents non planifiables tels que le chômage, la séparation ou le divorce ainsi que la maladie. Caritas revendique, au minimum, que la publicité pour les crédits contienne une information bien plus précise sur les risques inhérents à l'endettement. — (Caritas)

La nouvelle direction face à des problèmes inextricables

BCE. Il faudra prendre en compte le ralentissement substantiel de l'activité économique au sein de l'Union.

MICHEL SANTI*

C'est en premier la Grèce qui, en dépit de tous les plans de sauvetage et autres mesures cosmétiques, déclarera inévitablement un défaut de paiement au moins partiel avec des conséquences que nul ne saurait prétendre anticiper. C'est ensuite le système bancaire européen qui devra impérativement être recapitalisé sans que nul ne soit en mesure d'articuler les sommes nécessaires à ces renflouements ni les conditions posées pour sauver des établissements financiers ayant allègrement pataugé dans une spéculation effrénée. C'est également le besoin vital de gérer dans l'urgence les dérives bancaires immédiates comme celles de Dexia et les quelques autres qui apparaîtront au radar ces prochaines semaines. Passons au rachat par la BCE des Bons du Trésor italiens et espagnols censés éviter à ces deux nations le sort malheureux de la Grèce et du Portugal sans pour autant que cette même BCE ne soit aujourd'hui capable d'évaluer les quantités ultimes en

obligations qu'elle sera amenée à acquérir pour prix du sursis accordé. C'est par ailleurs le ralentissement substantiel de l'activité économique au sein de l'Union qu'il faudra prendre en considération ainsi que son corollaire, à savoir la réduction massive des

voyage de Rome, siège de la Banque d'Italie, à Francfort, siège de la BCE où il devra s'installer en un temps record pour y être opérationnel immédiatement se fera en effet dans des conditions pour le moins dramatiques pour l'ensemble régional dont son établissement est

tre à convaincre l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et les autres membres germanophiles de l'Union de la nécessité impérieuse d'appliquer des baisses de taux quantitatives – c'est-à-dire d'activer la planche à billets de l'Euro afin d'acheter d'immenses quantités de Bons du Trésor des mêmes PIIGS – avec des risques inflationnistes évidents honnis par ces nations austères et disciplinées? Cette personnalité conventionnelle se permettra-t-elle de faire des propositions radicales et innovatrices, seules capables de sauver l'union monétaire? A un stade de la crise européenne où la crédibilité des comptes publics des Etats – y compris de ceux de la France – rétrécit en peau de chagrin et où seule la BCE est encore en mesure d'afficher un bilan capable d'inspirer confiance, Draghi osera-t-il seulement utiliser à bon escient les munitions dont bénéficie son établissement? Ou se cantonnera-t-il dans une frilosité et dans un archaïsme dignes d'un banquier central?



COMMENT MARIO DRAGHI POURRA-T-IL RÉGLER CES ÉQUATIONS DONT LA COMPLEXITÉ EXIGERONT DOIGTÉ, FINESSE, INVENTIVITÉ ET FLEXIBILITÉ?

taux d'intérêts européens afin d'éviter autant que faire se peut une récession en bonne et due forme. Concluons cette longue liste de défis à relever par les menaces inflationnistes qui se précisent tous les jours davantage puisque les dernières statistiques font état d'une augmentation de 3% du coût de la vie dans l'Union, chiffre au plus haut depuis 3 ans. Comment Mario Draghi, futur Président de la BCE, saura-t-il et pourra-t-il régler ces équations dont la complexité exigent doigté, finesse, inventivité et flexibilité? Ce

censé gérer la politique monétaire. Transfert sous haute tension donc pour un personnage incontestablement qualifié pour le job mais qui n'est vraiment pas pour autant l'homme de la situation.

En effet, Mario Draghi offre un profil d'une orthodoxie ennuyeuse et sans surprise. De même, tout dans son vécu confirme le parcours d'un banquier central seulement préoccupé par la sacro-sainte stabilité des prix au classicisme désespérant. Comment cet italien – issu des PIIGS dépensiers et peu rigoureux – parviendra-t-il en ou-

* www.gestionsuisse.com

FISCALITÉ: baisser les impôts et les émoluments vaut mieux que les augmenter

L'Administration fédérale des finances vient de publier pour la première fois un indicateur permettant de comparer les émoluments cantonaux. Des émoluments qui jouent un rôle important, en particulier aux niveaux cantonal et communal. Ils génèrent près de 8 milliards de francs et constituent donc une source de recettes non négligeable. Le rapport montre que les recettes générées par des émoluments ont progressé de plus de 80% entre 1990 et 2008. Toutefois, cette hausse n'a pas été compensée par un allègement correspondant des impôts. Les recettes fiscales ont aussi connu une forte hausse dans cet intervalle. Si l'on tient compte de tous les versements obligatoires, la charge imputable aux impôts et à ces versements se situe aujourd'hui au-dessus de la moyenne pour l'OCDE. L'avantage des émoluments est qu'un prix adapté est perçu pour des prestations publiques. Les coûts sont assumés par ceux qui sollicitent les prestations. Ce système permet d'éviter des effets de redistribution non désirés. L'indicateur du financement par les émoluments révèle que dans certaines branches, le montant des émoluments est sensiblement supérieur aux coûts des prestations fournies. Il convient de mettre un terme à de tels financements croisés de tâches de l'État. Dans le contexte économique actuel, il est plus important que jamais d'alléger les charges administratives et fiscales des entreprises. Dans cette optique, il convient de s'atteler sans tarder aux réformes, urgentes, de la TVA et la fiscalité des entreprises. — (economiesuisse)

Les économistes de la santé n'ont pas fini d'explorer la nature et les conséquences économiques des liens entre moyens ex-ante et moyens ex-post.

HENRI SCHWAMM*

La dépendance et les soins de longue durée qu'elle implique le plus souvent augmentent dans les sociétés vieillissantes. Différents moyens existent pour y faire face: les uns ex-ante (avant l'occurrence de la dépendance), les autres ex-post (une fois la dépendance survenue). Parmi les premiers, on citera l'assurance publique ou privée, l'auto-assurance (le fait de s'assurer soi-même), dont l'objectif est de réduire le coût des soins de longue durée, l'épargne et la prévention. Les moyens ex-post se divisent en deux parties: les soins formels et les soins informels de longue durée.

Alors que les déterminants de ces moyens sont bien analysés dans la littérature spécialisée, les liens existant entre les différents moyens, parce que beaucoup plus complexes, sont moins bien connus. Les économistes de la santé n'ont donc pas fini d'explorer la nature et les conséquences économiques des liens entre moyens ex-ante, entre moyens ex-post et entre les deux types de moyens. Ils le font en recourant abondamment à la notion d'effet d'éviction (crowding out ef-

fect) qui, en économie de la santé, désigne par exemple le phénomène par lequel un nouveau programme d'assurance publique a pour effet d'inciter les assurés ayant contracté préalablement une assurance privée à abandonner le secteur privé et à passer au secteur public.

Au chapitre des moyens ex-ante, l'assurance publique exerce donc un effet d'éviction sur l'assurance privée, et l'assurance (publique et privée) évince l'épargne ou l'auto-assurance. Au chapitre ex-post vs. ex-ante, les résultats des recherches peuvent être résumés à ce stade comme suit: l'assurance évince peu ou prou les soins informels du point de vue de celui qui fournit ces soins. Plus subtilement, l'assurance sape la motivation des donateurs potentiels de soins informels; on parle dans ce cas d'aléa moral intrafamilial. Par ailleurs, l'action familiale en faveur d'un de ses membres dépendants qui reçoit les soins restreint le champ d'intervention de l'assurance privée. Cet effet d'éviction de la famille est d'autant plus fort que le parent dépendant est sensible à l'existence de l'aléa moral intrafamilial et préfère être pris en charge par sa famille. À l'inverse, la famille produit un effet d'attraction (crowding in effect) lorsque le fait de bénéficier de soins informels augmente la demande d'assurance, ce qui est le cas lorsque le parent dépendant est altruiste et souscrit une assurance privée afin de soulager le donneur de soins et de ménager sa santé; il arrive aussi que l'aléa

moral intrafamilial et l'effet d'éviction se manifestent simultanément; on parle dans cette hypothèse d'aléa moral intergénérationnel à double face; enfin, l'effet d'éviction peut être double; c'est le cas lorsque l'assurance publique fournit des soins de longue durée et évince de ce fait à la fois l'épargne privée et les soins informels.

Dans l'article qu'il vient de publier dans la livraison d'octobre de la Lettre d'information Health and Ageing de l'Association internationale pour l'étude de l'économie de l'assurance (en bref: l'Association de Genève) sous le titre Long-term Care Insurance: Partnership or Crowding out?, Christophe Courbage ne nie naturellement pas l'effet d'éviction – il parle même d'évidence à son sujet – mais estime qu'un partenariat public-privé (PPP) pourrait en atténuer les effets néfastes. L'absence d'interaction suffisante entre la famille, le gouvernement et l'assurance privée est sans doute aussi la raison pour laquelle le marché d'assurance pour les soins de longue durée est si peu développé dans beaucoup de pays européens. La situation est meilleure aux Etats-Unis où diverses formes de PPP fonctionnent bien. Exemple: une loi de février 2006 autorise tout un chacun à souscrire des contrats d'assurance privée pour soins de longue durée en ayant la certitude que le programme officiel Medicaid couvrira la part du coût des soins qui dépasse la couverture privée. Les trois parties en présence ont des rôles différents

à jouer dans la prestation et le financement des soins de longue durée. Ces rôles peuvent continuer à se substituer les uns aux autres, comme c'est le cas actuellement, et conduire à des formes sévères d'éviction, mais ils peuvent aussi se compléter et aboutir à un type de PPP. Dès lors, la question est de concevoir et de mettre en place les incitations économiques adéquates, fiscales par exemple (déductions fiscales ou crédits d'impôt), permettant aux PPP de prendre le dessus sur l'effet d'éviction.

Les partenariats qui visent en règle générale la création d'un bien social (éducation ou santé) ont une dimension financière et une dimension de prestation. Comment payer pour ce bien et comment le produire et le livrer? Quelle est la part du public et du privé dans l'une et l'autre dimension? Les économistes de la santé devront examiner de près la typologie des différents cas de PPP. Travail minutieux sans doute, mais travail indispensable s'ils veulent pouvoir dégager des principes de collaboration robustes et mutuellement bénéfiques. Au service d'une cause sociale encore trop souvent négligée de nos jours.

* Université de Genève

L'ASSURANCE PUBLIQUE EXERCE UN EFFET D'ÉVICTION SUR L'ASSURANCE PRIVÉE.

Finyear®

Quotidien Finance & Gestion

WWW.FINYEAR.COM